



Les moyens

- Centre de formation installé sur une plateforme d'environ 5 hectares, équipe pédagogique de formateurs expérimentés, habilités Ministère de l'Agriculture et membres de jury d'examen ;
- Salle informatique, CDI, centre de ressources (parcours individualisés), tableau interactif, salle audiovisuelle ;
- Arboretum sur 3 hectares ;
- Serres horticoles (multichapelle 1200 m²) ;
- Hall technique Travaux Paysagers ;
- Espace de production et de vente ouvert au public (exploitation horticole).

Grands évènements

- Organisation et participation au concours du meilleur apprenti ;
- Concours de reconnaissance des végétaux ;
- Voyages thématiques : visite des parcs bretons, salon végétal, visites d'entreprises de productions horticoles et de pépinières ;
- Regroupement d'anciens apprentis ;
- Semaine « insertion professionnelle » avec la participation des acteurs locaux (AEF, ANPE, APECITA, Mission Locale, Professionnels...).

Contact



Centre de Formation d'Apprentis
« Le Talhouët »
 BP 14
 56701 HENNEBONT Cedex

Tél. : 02 97 36 23 40
 Fax : 02 97 85 08 38
 cfa.hennebont@educagri.fr
 Site : www.cfa-lpa-hennebont.com

CAPA Travaux Paysagers, Productions florales et légumières, Pépinière



**Un contrat de
 travail
 de 1 à 3 ans
 par apprentissage**

Objectifs



- Préparer des ouvriers qualifiés dans les différents domaines du paysage et de l'horticulture : production florale et légumière, pépinière.
- Se former dans le domaine des espaces verts, acquérir un diplôme et une expérience professionnelle.

Conditions d'accès



La demande d'inscription est effectuée sous réserve de l'accord du maître d'apprentissage. Il faut avoir minimum 16 ans ou avoir suivi une classe de 3^{ème}, être apte physiquement à exercer le métier (visite médicale obligatoire à la MSA).

Organisation de la formation

► Modalités d'inscription :

Un positionnement qui permet d'adapter le parcours de formation de 1 à 3 ans ;
Examen du dossier scolaire, entretien de motivation et tests écrits.

Contenu de la formation

► Modules d'enseignement général :

- Français ;
- Mathématiques ;
- Législation du travail ;
- E.P.S. ;
- Histoire Géographie ;
- Economie Familiale et Sociale.

Une pédagogie de la réussite

- Suivi et entretien personnalisés tout au long de la formation par des formateurs référents ;
- Pédagogie active s'appuyant sur des travaux dirigés, des interventions extérieures, des sorties terrain ;
- Etude et réalisation de projets ;
- Utilisation des outils informatiques et audiovisuels ;
- Restitution systématique du vécu en entreprise à chaque alternance ;
- Organisation de moments forts sur l'insertion professionnelle et technique de recherche d'emploi.

Débouchés et poursuites d'études

Les enquêtes sur le devenir des anciens apprentis soulignent une très bonne insertion professionnelle, plus de 80 % d'insertion un an après l'obtention du diplôme.

Les poursuites d'études sont possibles :

- **BPA Travaux d'aménagements paysagers, spécialité de création et d'entretien ;**
- **Bac Professionnel productions horticoles ou aménagements paysagers (si niveau excellent) ;**
- **BEP de l'Education Nationale.**

► Calendrier d'alternance /années de formation

- 13 semaines au centre de formation ;
- 34 semaines en entreprise ;
- 5 semaines de congés payés.



► Modules professionnels : Productions Horticoles

- Biologie végétale et agronomie ;
- Connaissance de l'entreprise ou de l'exploitation et de son environnement ;
- Reconnaissance des végétaux ;
- Conduite des cultures en productions horticoles ;
- Fonctionnement et maintenance des matériels et équipements ;
- Hygiène et sécurité du travail.

► Modules professionnels : Travaux Paysagers

- Ecologie, agronomie, biologie végétale ;
- Fonctionnement de l'organisme d'aménagement paysager dans son environnement ;
- Approche du paysage, gestion d'un chantier de travaux paysagers ;
- Reconnaissance des végétaux ;
- Fonctionnement et maintenance des matériels et équipements spécialisés ;
- Technologies paysagères, conduite de chantiers d'aménagements paysagers ;
- Hygiène et sécurité du travail.

L'APPRENTISSAGE

=

Une formation pratique

+

une formation théorique

+

une rémunération

Vous avez entre 16 et 25 ans ;

Votre formation se partage entre une entreprise du secteur que vous avez choisi et le centre de formation « Le Talhouët » ;

Vous signez un contrat avec cette entreprise d'une durée de 1 à 3 ans ;

Vous serez définitivement inscrit après la signature du contrat d'apprentissage.

Celui - ci peut être établi entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours.

L'APPRENTI

Vous êtes salarié d'une entreprise avec laquelle vous avez signé un contrat ;

Vous y apprenez les techniques nécessaires à l'acquisition d'une compétence professionnelle ;

Vous recevez du CFA une formation théorique et pratique ;

Vous êtes rémunéré selon votre âge ;

Vous bénéficiez, à part entière, du statut de salarié pour les horaires et les congés ;

Vous serez suivi par un formateur qui se déplace en entreprise pour faire le point avec votre maître d'apprentissage.